



Delai promesse de vente dépassé depuis deux mois

Par **praline95**, le 21/11/2012 à 19:42

mes parents vendant leur maison, une promesse de vente a été signée en mai 2012 avec la future acquéreuse. La signature pour la vente définitive devait avoir lieu le 17 septembre, mais la date a été une première fois reculée (la carte d'identité de l'acheteuse étant à refaire); et depuis mes parents, l'agence et le notaire n'arrivent pas à joindre "l'acheteuse", qui ne répond à aucun appel téléphonique, ni aux messages laissés sur sa boîte vocale, ni au courrier. Mes parents voudraient remettre leur maison en vente, mais ont peur d'avoir à payer une indemnité à l'acquéreuse si celle-ci repointait le bout de son nez, comme cela a l'air d'être stipuler dans le compromis.

Par **Lag0**, le 21/11/2012 à 19:51

Bonjour,
Effectivement, il serait préférable d'obtenir de l'acheteuse une lettre de renonciation avant de remettre le bien en vente.

Par **amajuris**, le 21/11/2012 à 19:57

bjr,
souvent la date de signature de l'acte définitive n'est qu'indicative.
donc il faut mettre en demeure l'acquéreur potentiel de signer l'acte authentique sous x jours

sinon la promesse de vente sera caduque.
tout cela doit être indiqué dans la promesse de vente.
cdt

Par **praline95**, le **21/11/2012** à **20:39**

je n'ai pas la promesse de vente sous les yeux mais, je vais y regarder de plus près demain.
en tout cas merci de votre réponse